



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 15 - 24.02.2017

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
15. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE
Validation de l'Avant-projet définitif (APD)

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 24 février,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 février 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Jacques BLANC (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Yann MAÎTRE.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170224-D201715-DE
Reçu le 24/02/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 15 - 24.02.2017

En exercice.....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
15. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE
Validation de l'Avant-projet définitif (APD)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'île de Ré, et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2, relatif à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2, relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline », à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la délibération n°166 en date du 15 décembre 2011, portant sur le choix des prestataires pour la réalisation de diagnostics techniques et d'une étude de programmation,

Vu la délibération n°112 en date du 19 mai 2012, portant sur la validation d'un des quatre scénarii proposés dans le cadre de l'étude de programmation,

Vu la délibération n°87 en date du 28 mai 2015 et portant sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline »,

Vu la délibération n°3 en date du 18 février 2016 en ce qu'elle donne délégation de compétences au Président pour signer les avenants inférieurs à 10%,

Vu la délibération n°94 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2016, relative à la validation de l'Avant-Projet-Sommaire (APS),

Vu la délibération n°95 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2016, relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature et le dépôt du permis de construire,

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 février 2017,

Considérant le dossier des études d'Avant-Projet Définitif (APD) déposé par la maîtrise d'œuvre le 23 février 2017 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20170224-D201715-DE
Reçu le 24/02/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 15 - 24.02.2017

En exercice.....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES 15. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE Validation de l'Avant-projet définitif (APD)

Considérant qu'en premier lieu, ce projet de réhabilitation confirme les principes établis dans l'élément de mission d'Avant-Projet Sommaire (APS), à savoir :

- la restructuration de la salle existante avec une jauge de 294 places et conforme à la réglementation existante,
- la requalification de l'espace scénique afin de le rendre fonctionnel,
- la création d'une salle de cinéma de 107 places,
- l'aménagement de l'ancien restaurant situé dans la copropriété « résidence Le Mail Plage » limitrophe en espace d'accueil et administratif ;

Considérant qu'en second lieu, des modifications sont apportées au projet au stade de l'APD et concernent principalement :

- la salle de cinéma : initialement enterré, son niveau de plancher a été rehaussé de 0,50 cm, suite aux échanges avec les services de l'Etat et à leur demande ;

Cette différence de niveau entre le bâtiment existant et l'extension, est source d'autres modifications, notamment :

- création d'un joint de dilatation structurel entre la salle dédié au spectacle vivant et la salle de cinéma,
- alignement des acrotères hautes en façade Nord entre la partie existante (ancien restaurant) et l'extension,
- surélévation des planchers afin de faire la liaison avec les parties existantes et création d'une rampe d'accès à la salle de cinéma,
- adaptation du parvis Nord au droit de la salle de cinéma,
- déplacement du vestiaire à proximité de la billetterie et modification des réserves du bar,
- l'existant : des sondages « structures » intérieurs complémentaires ont été réalisés
- la façade sud : un mur maçonné en pierre a été inséré à l'angle Sud-Est à la demande de l'assemblée générale de co-propriété,
- la toiture :
 - ajout de gardes corps rabattables sur l'ensemble des terrasses et couvertures, y compris la couverture en biais de la salle de théâtre, à la demande du coordonnateur SPS pour des raisons de sécurité,
 - diverses améliorations fonctionnelles
 - intégration de douches PMR dans l'espace des loges et réaménagement des sanitaires publics pour une meilleure fonctionnalité,
 - réaménagement des locaux techniques scénographiques à côté de la régie
 - intégration des placards court fort et faible.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170224-D201715-DE
Reçu le 24/02/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 15 - 24.02.2017

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
15. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE
Validation de l'Avant-projet définitif (APD)

Considérant que ces évolutions portent le montant prévisionnel des travaux, estimé initialement à 3 880 000 € HT à 4 089 600 € HT, soit une augmentation de 5.38% entre l'APS et l'APD ;

Considérant qu'il convient en application de l'art. 4.4.1 du CCAP d'arrêter le montant forfaitaire de rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre à 791 459,57 € HT ;

Considérant le planning prévisionnel programmant un lancement des travaux au mois d'octobre 2017 pour une durée de 16 mois avec une suspension pendant les mois de juillet et août 2018 ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline »,
- d'arrêter le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre à l'issue de l'Avant-Projet Définitif à 4 089 600 € HT,
- d'arrêter le montant de la rémunération due à la maîtrise d'œuvre à 791 459,57 € HT €.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170224-D201715-DE
Reçu le 24/02/2017